

N° DEL 2015.02.18/015

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le mercredi 18 février 2015 à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	11/02/2015
Affichage	11/02/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	30	31

**Etaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie.

**Etaient Représentés** :

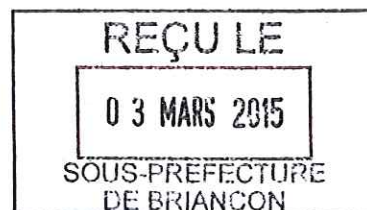
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain,  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed,  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**THEME** : BAUX ET CONVENTIONS 2

**OBJET** : MISE A DISPOSITION DE  
LOCAUX SIS A L'ANCIENNE  
MAIRIE AU PROFIT DE  
SYNDICATS.

**Absents Excusés** : JIMENEZ Claude, ROMAIN Manuel,  
DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Jacques JALADE.

Vu la délibération n°DEL.2013.12.18/230 en date du 18 décembre 2013 ;

Considérant que par la délibération n°DEL.2013.12.18/230 en date du 18 décembre 2013, à laquelle était annexé un projet de convention, le conseil municipal a décidé de mettre gracieusement à la disposition de divers syndicats des locaux vacants sis au deuxième étage de l'ancienne Mairie ;

Considérant qu'à la demande des syndicats, il convient aujourd'hui de modifier la répartition des locaux initialement arrêtée afin de répondre au mieux aux besoins de chacun ;

Après concertation, les attributions suivantes ont été retenues, savoir :

FSU	1 <sup>ère</sup> salle à droite
FO	2 <sup>ème</sup> salle
CGT	3 <sup>ème</sup> salle
CFDT	4 <sup>ème</sup> salle
Syndicats municipaux	Salle située à gauche

Considérant qu'une convention d'occupation à titre précaire sera établie entre chacun des syndicats et la commune de Briançon selon les termes prévus tant par la délibération susvisée que par la présente ;

Et enfin, considérant que ces mises à disposition s'entendent à titre gracieux, et que les charges de fluides ainsi que la signalisation des locaux seront à la charge de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver les modifications exposées ci-dessus ;
- D'accepter les charges et conditions fixées dans la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, les conventions de mise à disposition au profit des syndicats susnommés, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame DAERDEN Francine et Monsieur MILLET Thibault quittent la salle où se déroule la séance déclarative du conseil municipal et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 31  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 02 MARS 2015

PUBLIÉ LE 02 MARS 2015

NOTIFIÉ LE 03 MARS 2015

Le Maire,  
Gérard FROMM

